

REUNION DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – DUSSEAU – MORILLON – GARCIA – CONSTANTIN – KAMATE LACOUR – OLLIVIER – BOCHET – DESME – MAUBOURGUET

ABSENTS : BARKA

EXCUSES : KERKOR – LEGERE – MAUGENET – LARTIGUE

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Mme KERKOR Estelle a donné pouvoir à Mme MORILLON Stéphanie
M. LEGERE Johnny a donné pouvoir à Mme GARCIA Dounia
Mme MAUGENET Sabrina a donné pouvoir à M. OLLIVIER Gilles
Mme LARTIGUE Maëva a donné pouvoir à Mme MORILLON Stéphanie

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du budget principal a été réalisé par le receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget principal 2020 puis quitte la salle. Monsieur Gilles OLLIVIER préside alors l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 du budget principal, lequel se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	336 648.91 €
Recettes	432 081.27 €
Excédent antérieur reporté	42 285.68 €
Excédent de fonctionnement	137 718.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	44 336.83 €
Recettes	184 691.53 €
Déficit antérieur reporté	100 281.29 €
Excédent d'investissement	40 073.41 €

Résultat de clôture au 31 décembre 2020 : 177 791.45 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE EPICERIE 2020 :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du budget annexe épicerie a été réalisé par le receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE EPICERIE :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget annexe épicerie 2020 puis quitte la salle. Monsieur Gilles OLLIVIER préside alors l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe épicerie, lequel se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 580.61 €
Recettes	3 850.00 €
Excédent antérieur reporté	8 632.64 €
Excédent de fonctionnement	9 902.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	350.00 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Excédent d'investissement	350.00 €

Résultat de clôture au 31 décembre 2020 : 10 252.03 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes en 2021 :

ADMR	70.00 €
AVIRON ET SAUVETEURS DU REOLAIS	100.00 €
COMITE DES FETES	300.00 €
FNACA	40.00 €
LES HURONS	120.00 €
SOCIETE DE CHASSE	350.00 €
SOCIETE DE PECHE DE MEILHAN	35.00 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	150.00 €

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le montant des subventions accordées par rapport aux années passées en raison de la situation sanitaire. En effet, certaines associations n'ont pas eu d'activités.

A l'inverse l'ADMR a continué ses services.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

ACHAT DEFIBRILLATEUR :

Des devis sont présentés pour remplacer le défibrillateur installé au stade et pour en installer un à la salle communale.

L'offre de prix de la société BURG est retenue pour un montant de 3 023.70 €

L'entreprise PENEAU a été sollicitée pour effectuer le raccordement électrique.

Madame Le Maire est autorisée à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise BURG pour le suivi des 2 appareils.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe qu'elle a pris un arrêté municipal afin d'interdire l'accès à la cale, en bord de Garonne. Un devis sera demandé pour en réaliser le démontage.

Le Conseil Municipal est informé que des devis ont été demandés pour les toitures de la mairie, de la salle des fêtes et de l'atelier communal. Il convient, en effet, d'effectuer quelques réparations.

Un devis a été demandé pour l'achat éventuel d'un fourgon. Il s'élève à la somme de 19 500.00 € HT.

Des réunions de travail sont programmées pour l'organisation de différentes journées :

- 24 avril 2021 : nettoyage du canal
- 14 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 49.